Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212902027-20260205-D20265251-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE

Date de convocation 28/01/2026	Membres En exercice : 15 Présents : 11 Votants 15

Séance ordinaire du 05/02/2026 à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé , à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire

Présents :Sébastien MARIE - Delphine SAUBAN – Maëldan CORRE – Laurent FONTANIER - Aline COAT – Annick GUILLERM - Thomas GALL – Marie ROBAIL – Stéphanie MORVAN - Graziella LIGUINEN - René CHEVER
Absent ou excusé :
Pauline LACHIVER-KERGOAT ayant donné procuration à Aline COAT
Allan LEON ayant donné procuration à Delphine SAUBAN
Pascal MOGUEROU ayant donné procuration à Sébastien MARIE
Baptiste MESSAGER ayant donné procuration à René CHEVER

Secrétaire : Aline COAT

OBJET : Cahier des charges 2026 Association Au Fil du Queffleuth et de la Penze

Monsieur le Maire-Adjoint chargé du patrimoine détaille en séance, après explications des modalités d'intervention (Régie directe, entretien association et participation financière MORLAIX Communauté) de l'association Au Fil du Queffleuth et de la Penzé sur les sentiers de la commune ainsi que sur des parcelles communales,, tant en entretien qu'en création de nouveaux circuits. Le cahier des charges de l'année 2026 prévoit 7 471 € de prestations (Répartition 247 h d'entretien courant revalorisées à 31 €/h).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le cahier des charges de l'année 2026, présenté par l'association Au Fil du Queffleuth et de la Penzé pour l'entretien des sentiers, le balisage et l'entretien des parcelles communales recensées, pour la somme de 7 471 € .

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE

MAIRIE DE PLOUNÉOUR-MENEZ 29 (Finistère)